

Affaire suivie par Madame Martine Savornin
Tel : 04.90.57.99.82
resp-ccas.emploi@mairie-eyguieres.fr
N/Réf : HP/DGS/MS/2022

Eyguières Le 24 Octobre 2022

Objet : Reprise du portage de repas à domicile par « liaison froide »

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, en raison des exigences d'hygiène et de sécurité résultant de l'évolution de la réglementation, la commune avait été contrainte, à partir du 31 août 2022, d'interrompre temporairement la prestation de portage des repas en « **liaison chaude** » à domicile qui était assurée par les services de la Mairie.

Je m'étais alors engagé auprès de nombre d'entre vous à ne ménager aucun effort pour trouver dans les meilleurs délais une solution qui permettrait à la commune de rendre à nouveau possible ce service indispensable à une partie de notre population.

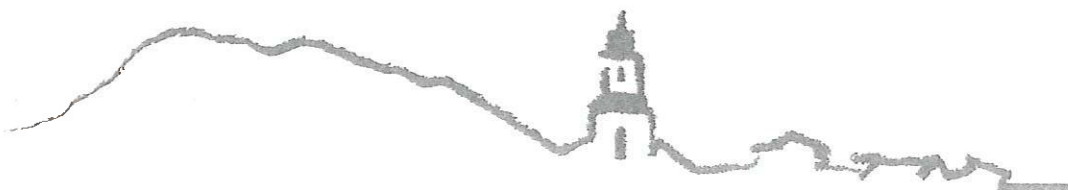
Après deux mois de travail entre les services municipaux et notre prestataire titulaire du marché de la restauration, je suis heureux de vous annoncer que le service de portage des repas à domicile reprendra « **en liaison froide** » à compter du lundi 14 novembre 2022.

Pour ce faire, la commune a notamment fait l'acquisition du matériel et des équipements nécessaires à la réalisation de ce nouveau service, dans le respect des conditions d'hygiène et de sécurité requises par la réglementation.

Ce nouveau mode de livraison nous permettra également de vous proposer la fourniture des déjeuners du samedi et du dimanche. Ceux-ci seront livrés avec celui du vendredi, sous vide comme tous les jours. Il ne vous restera plus qu'à les réchauffer le moment venu.

Les conditions d'accès à ce service restent inchangées :

- Résider à Eyguières ;
- Être dans l'incapacité permanente ou temporaire de préparer ses repas (âge, handicap, maladie etc...) ;
- Faire la demande auprès du CCAS.



Dans le contexte actuel de récession économique, face à l'inflation inédite des prix des denrées alimentaires, la Mairie a fait le choix d'assumer une grande partie de cette augmentation pour éviter que celle-ci ne retentisse trop sur le prix des repas. Je vous informe donc que le prix du repas sera facturé 7.60 €. Les modalités de paiement restent inchangées (chèque ou prélèvement).

Être au service de l'intérêt général des Eyguiérennes et des Eyguiérens restera toujours la raison d'être de l'administration municipale. C'est pour cela que, dans le respect des règles auxquelles la commune est tenue, nous avons opéré les choix sus-exposés dans le seul but de mieux répondre à vos besoins.

Espérant pouvoir vous apporter entière satisfaction avec la reprise du portage de repas à domicile, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance sincère de mes sentiments les meilleurs.

Henri Pons
Maire d'Eyguières
Président du CCAS
Vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Conseiller Départemental des Bouches-du-Rhône

